



PRÉFÈTE DE LA SOMME

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau de l'administration
générale et de l'utilité publique

DAJAL/BAGUP/CF

Amiens, le 29 juin 2015



INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La préfète de la région Picardie, préfète de la Somme donne acte à la Société Vermandoise Industries (S.V.I.), dont le siège social est situé Sainte Emilie, 80240 Villers-Faucon, de sa déclaration, effectuée le 21 janvier 2015, relative au projet de construction d'un magasin de palettes à la place de deux cuves désaffectées au sein de la sucrerie de betteraves, située sur le territoire de la commune de VILLERS-FAUCON.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner de modifications des arrêtés préfectoraux des 5 août 1996, 12 octobre 2001, 4 mars 2003, 16 février 2004, 28 décembre 2009 et 19 septembre 2011, qui demeurent toujours valables.

Pour la Préfète et par délégation,
Le chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

- Madame le maire de Villers-Faucon
- s/c de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Péronne
- au directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme,
- au directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Picardie,
- à l'inspecteur des installations classées (DREAL UT 80),
- au directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme.